Le Choix
Citoyens pour
une mort choisie

Infolettre 91 - 27/03/2026

LE SÉNAT, EST-IL ENCORE UNE INSTANCE DÉMOCRATIQUE ?

Un nouveau retard est infligé par la présidence du Sénat et la commission des affaires sociales en charge de l'organisation du débat sur la fin de vie au Palais du Luxembourg.

Déjà au mois d'octobre 2025, ils avaient différé l'analyse de la loi, sans autre justification que de bloquer le processus démocratique.

L'analyse de la loi en deuxième lecture,

prévue pour le 3 avril est reportée au… 11 mai 2026.

Cette date sera-t-elle maintenue ? Même tactique, même mépris de la démocratie.

Le dernier vote à l'Assemblée nationale
de la loi ouvrant l'aide à mourir le 25/02/2026

Cette attitude fait fi de l'avis **des Français, favorables à plus de 80%** à une loi sur l'aide active à mourir. Elle fait fi de l'avis de la **Convention Citoyenne, favorable à 75 %**. Elle fait semblant d'ignorer les votes des **députés qui à trois reprises se sont clairement positionnés pour une loi** offrant aux malades la possibilité de bénéficier d'une Aide active à mourir (les 8 avril 2021, 27 mai 2025, 25 février 2026.)

La manœuvre de la présidence du Sénat traduit sa fébrilité de voir voter définitivement la loi sur l'aide active à mourir.

Il est temps que le Sénat se ressaisisse, son attitude n'est pas à la hauteur de sa mission.

Il est temps que le Sénat respecte la souffrance des malades.

Tous les sénateurs et sénatrices seront confrontés un jour à leur propre fin de vie. Qu'ils ne l'oublient pas.

Voici la lettre que nous avons envoyée individuellement à chaque sénateur.

Lire la lettre aux sénateurs

Appel à candidatures pour le prochain Conseil d'administration : Jusqu'au 30 avril

Les 8 ans d'existence du CHOIX ont été marqués par beaucoup de travail et nous espérons que 2026 verra le vote de la loi sur l'aide médicale à mourir.

Cette année, notre association a comme objectifs, en plus de poursuivre son combat et l'accompagnement à nos compatriotes malades, de réfléchir à un plan stratégique pour les prochaines années, et devenir la référence en matière d'accompagnement et droits en fin de vie.
Trois administrateurs du CHOIX sur six, **Annie Wallet**, **Nathalie Andrews** et **Denis Labayle**, ne solliciteront pas un nouveau mandat après plusieurs années d'un travail intensif voué à notre cause. En effet l'article 13 de nos statuts stipule que « les membres du Conseil d'administration ne peuvent faire acte de candidature que dans la limite de trois mandats , chacun de deux ans ».
Notre association lance donc un appel à candidatures en prévision de la prochaine Assemblée générale qui se déroulera en novembre 2026. Selon nos statuts, le C.A. doit être composé de 5 à 11 membres au maximum.

Vous partagez nos valeurs, vous avez du temps pour vous impliquer dans la cause qui nous unit ?

Réfléchissez dès maintenant à une possible candidature !
Écrivez-nous **avant le 30 avril**, en indiquant vos motivations, vos domaines de compétences et d'expérience, les activités que vous aimeriez prendre en charge à :

contact@choisirmafindevie.org

RAPPEL : Pour commander le pendentif de non réanimation

Vous pouvez commander le **pendentif NTBR** (*Not To Be Resuscitated* ou *Ne Pas Réanimer* en français) qui est proposé au prix de 30 €. Pour recevoir toutes les informations à ce sujet et le commander, rendez-vous directement sur notre site.

Commander le pendentif NTBR

MERCI DE VOTRE CONFIANCE ET DE VOTRE ENGAGEMENT À NOS CÔTÉS

Ne l'oubliez pas : ce combat est le vôtre !

Nathalie Andrews & Annie Wallet
Co-présidentes

« Le Choix – Citoyens pour une mort choisie »

Boîte n° 46, 22 rue Deparcieux - 75014 Paris

>> Contact courriel

Se désinscrire

© 2026 Le Choix - Citoyens pour une mort choisie